

Sécurité éternelle

ou seulement sécurité jusqu'à ce que je pèche ?

(Par le Dr Stanley Toussaint, professeur et spécialiste en exégèse des Ecritures à Dallas, Texas.)

Introduction

Personnellement, j'ai eu de la peine à «avalier» la doctrine de la sécurité éternelle du croyant. Mais tandis que je me laissais imprégner du message de la Parole de Dieu, je découvris petit à petit qu'il s'agissait là d'une vérité tout à fait conforme à l'enseignement de l'Ecriture. Tout en sympathisant pleinement avec la personne qui ne croit pas à cette doctrine, j'aimerais lui présenter sept raisons établissant que cette dernière est absolument biblique.

1. Je crois à la doctrine de la sécurité éternelle du croyant en vertu du dessein de Dieu.

Il est écrit en Romains 8.28-30: «Nous savons, du reste, que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son dessein. Car ceux qu'il a connus d'avance, [il les a aussi prédestinés](#) à être semblables à l'image de son Fils, afin que son Fils soit le premier-né de plusieurs frères. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.»

Dans quelle mesure peut-on affirmer qu'il existe une relation entre de telles promesses et la sécurité éternelle du croyant? De façon absolue! Parce que Dieu fait concourir toutes choses au bien de ceux qui l'aiment.

La [prédestination](#) (voir v. 29) implique que Dieu considère toute personne avec un intérêt rempli d'amour dès l'origine. Ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés, et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés. Et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés, et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés. Il n'y a pas de faille dans le programme de Dieu. Les croyants du ciel n'entendront pas Dieu compter: 94, 95, 96, 97, 98, 99... voyons, où est Stanley Toussaint? Non! Il n'agira pas ainsi. Ceux qu'il a connus d'avance sont ceux qu'il a glorifiés. Réexaminez encore ce verset 30: le verbe glorifier figure au temps passé.

Dans la Bible, quand les prophètes ont parlé, ils ont souvent utilisé le temps passé pour décrire un événement qui était encore à venir. Mais ils ont intentionnellement employé ce temps parce qu'ils étaient certains de l'accomplissement de ce qu'ils annonçaient; c'est pourquoi on l'appelle «le temps passé dans l'action prophétique». Ici, l'apôtre Paul considère les chrétiens comme étant glorifiés de manière si certaine, qu'il utilise le temps passé et qu'il affirme qu'ils sont déjà glorifiés. Il aurait pu dire: «Il glorifiera», mais il préfère utiliser le temps passé parce

qu'il veut que chacun sache qu'il n'existe aucun doute à ce sujet.

2. Je crois à la doctrine de la sécurité éternelle du croyant en vertu de la préservation voulue par le Père.

Nous lisons en 1 Pierre 1.3-5: «Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui, selon sa grande miséricorde, nous a régénérés, pour une espérance vivante, par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts, pour un héritage qui ne peut ni se corrompre, ni se souiller, ni se flétrir; il vous est réservé dans les cieux, à vous qui, par la puissance de Dieu, êtes gardés par la foi pour le salut prêt à être révélé dans les derniers temps!»

Le mot «gardés» (v. 5) est un terme militaire que l'on pourrait rendre par l'expression «encerclés». Une ville peut être encerclée lorsqu'elle est en état de siège et que nul ne peut y entrer ni en sortir. Elle peut l'être aussi au cas où l'on veuille se saisir d'une personne retenue en otage à l'intérieur de ses murs; on doit alors forcer l'entrée de la ville barricadée pour libérer le prisonnier. C'est là le sens du mot qui se trouve dans ce passage.

De la même façon qu'une armée tient une ville en état de siège et l'encercler, c'est la puissance de Dieu qui nous tient. Y a-t-il protection plus efficace? Non, la seule chose qui puisse venir à bout de la résistance d'une cité fortifiée est l'intervention d'une armée encore plus forte. De même en ce qui nous concerne: Satan et toutes les forces de l'enfer déchaînées dans les circonstances, l'Histoire ou les populations ne peuvent se mesurer avec la puissance de Dieu. Aussi l'apôtre Pierre, dans ce passage, insiste-t-il sur notre héritage dans les cieux, héritage qui est réservé et préservé pour le croyant. Cet héritage lui est assuré jusqu'au jour où il y sera pleinement intégré. C'est l'oeuvre préservatrice du Père qui est à l'origine de tout cela.

3. Je crois à la doctrine de la sécurité éternelle du croyant en vertu de la promesse du Fils,

contenue en Jean 10.28-29 au sujet des brebis du bon Berger: «Je leur donne la vie éternelle; et elles ne périront jamais, et personne ne les ravira de ma main. Mon Père, qui me les a données, est plus grand que tous; et personne ne peut les ravir de la main de mon Père.» C'est comme s'il y avait ici un triple lien de confiance:

— Premièrement: «Je leur donne la vie éternelle; et elles ne périront jamais» (v. 28); j'aimerais que chacun puisse lire ce verset dans l'original où apparaissent les termes les plus forts de la langue grecque. On pourrait dire en effet: « En aucune façon, ils ne pourraient périr.» L'emphase, portée sur l'expression adverbiale située en tête de la phrase, rend cette déclaration extraordinairement puissante.

— Deuxièmement, le Seigneur déclare: «Nul ne les ravira de ma main.» (v. 28) C'est comme la sécurité à l'intérieur d'une crypte. Quelqu'un peut-il violer la crypte construite par le Seigneur Jésus? Celui qui a dit: «Les portes de l'enfer ne

prévaudront pas contre mon Eglise» (Matthieu 16.18), n'est-il pas capable de préserver ses enfants?

— Troisièmement, le Seigneur affirme: «Mon Père, qui me les a données, est plus grand que tous.» (v. 29) Cette phrase démontre qu'il existe une autre main, la main du Père, qui se tient au-dessus de la main du Fils, et que rien ne peut soustraire le croyant hors de la main de son Père.

4. Je crois à la doctrine de la sécurité éternelle du croyant en vertu de la prière du Fils.

Dans Hébreux 7.24-25, nous lisons: «Mais lui (Jésus), parce qu'il demeure éternellement, possède un sacerdoce qui n'est pas transmissible. C'est aussi pour cela qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur.»

En Jean 17, le Seigneur adresse à Dieu cette prière pour les siens: «Je ne te prie pas de les ôter du monde, mais de les préserver du mal.» (v. 15) Si le Seigneur Jésus prie ainsi pour chaque croyant, quelles sont les chances qui restent à Satan? Le Seigneur prie également pour le lendemain, et pour le jour suivant, et pour les semaines à venir. Il prie au sujet de tout ce qui va arriver à l'individu demain, et plus tard; et même quand le croyant péchera, Christ continuera encore d'intercéder pour lui. Dans la première Epître de Jean nous lisons: «Si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste.» (1 Jean 2.1)

5. Je crois à la doctrine de la sécurité éternelle du croyant en vertu de l'oeuvre de Dieu par le Saint-Esprit.

Nous lisons en Jean 14.16: «Et moi, je prierai le Père, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous.»

Le mot «consolateur» dérive du latin, et conserve aujourd'hui la signification qu'il avait autrefois. Ce mot «consolateur» ou «réconforteur» implique l'idée de celui qui met son bras autour de quelqu'un qui pleure pour l'encourager et lui redonner espoir. Décomposons le mot originel: «com» veut dire «accosté» ou «amarré», «mis côte à côte», et «fortis» signifie «fortifié» ou «rendu fort».

On pourrait donc traduire le mot «consolateur» par «celui qui est fort, celui qui se tient à nos côtés». Le Seigneur Jésus était un consolateur dans le sens qu'il était cette personne forte toujours présente aux côtés de ses disciples. Or, le Saint-Esprit occupe une position similaire, celle du consolateur se tenant aux côtés des siens pour les fortifier. Le Seigneur a-t-il dit: «Je vous enverrai un autre consolateur, capable de vous fortifier, de se tenir à vos côtés — jusqu'à ce que vous péchiez?» C'est peut-être ce que pensent certaines personnes, mais ce n'est pas ce que dit la Bible. Le Seigneur a affirmé: «Le Père vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous.»

6. Je crois à la doctrine de la sécurité éternelle du croyant en vertu de l'oeuvre du Saint-Esprit qui scelle.

Nous lisons en Ephésiens 4.30: «N'attristez pas le Saint-Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellés pour le jour de la rédemption.»

Que signifie le verbe sceller? L'allusion au sceau de Pilate sur le tombeau du Seigneur Jésus (Matthieu 27:66) nous aidera à comprendre le sens de ce mot. Son sceau impliquait que personne ne pouvait avoir l'autorisation de le briser et d'ouvrir la porte de ce tombeau, à moins qu'il ne soit plus puissant que le gouverneur. Ni les disciples, ni les soldats, ni les pharisiens n'auraient pu rompre ce sceau; personne n'aurait pu le faire, excepté Dieu. Or, il en est ainsi: Satan ne peut pas rompre le sceau du Saint-Esprit; ni les anges, ni les dominations, ni aucun être humain ne peuvent rompre ce sceau. Alors pourquoi certaines personnes persistent-elles à dire que le péché est capable de le faire?

Réexaminez ce verset: «N'attristez pas le Saint-Esprit de Dieu.» Qu'est-ce qui attriste le Saint-Esprit? La seule chose qui puisse attrister le Saint-Esprit, c'est le péché dans la vie du croyant et c'est le verset même qui nous invite à ne pas attrister le Saint-Esprit de Dieu qui atteste que nous avons été scellés par Dieu le Saint-Esprit. Si le péché pouvait rompre ce sceau, le verset aurait dit quelque chose de ce genre: « Et n'attristez pas le Saint-Esprit de Dieu, de peur que vous ne rompiez le sceau par lequel vous êtes supposés avoir été scellés pour le jour de la rédemption.»

Je me souviens des paroles de ce vieux cantique qui disait quelque chose comme cela: «Reviens, reviens, ô colombe céleste, je hais le péché qui t'a fait fuir de mon coeur.» Il y a une erreur dans les paroles de ce chant. Le péché ne peut pas chasser le Saint-Esprit du coeur du croyant et cette idée, vous ne la trouverez nulle part dans la Bible.

7. Je crois à la doctrine de la sécurité éternelle du croyant en vertu du gage que Dieu a déposé en nous par l'Esprit.

Nous lisons en Ephésiens 1.13-14: «En lui vous aussi, après avoir entendu la parole de la vérité, l'Evangile de votre salut, en lui vous avez cru et vous avez été scellés du Saint-Esprit qui avait été promis, lequel est un gage de notre héritage, pour la rédemption de ceux que Dieu s'est acquis, pour célébrer sa gloire.»

Le mot « gage » utilisé dans ce verset implique l'idée d'un paiement fait par avance. Est-il concevable que Dieu veuille payer un acompte et ensuite ne plus honorer ses engagements? Bien sûr que non. Dieu garantit au croyant, par la présence du Saint-Esprit en lui, qu'il est sauvé pour l'éternité.

C'est pourquoi je crois à la doctrine de la sécurité éternelle du croyant, non en vertu de ce que fait Stanley Toussaint, mais en vertu de l'oeuvre de Dieu le Père, de celle de Dieu le Fils, et de celle de Dieu le Saint-Esprit, en vertu de l'oeuvre de la Trinité.

Quelle est l'incidence de ces choses sur notre vie spirituelle ?

— Premièrement, Jude déclare: «A celui qui peut vous préserver de toute chute et vous faire paraître devant sa gloire irréprochables et dans l'allégresse...» Cette promesse comporte une idée de sécurité qui donne du poids à la suite de ce passage: « ... à Dieu seul, notre Sauveur, par Jésus-Christ notre Seigneur, soient gloire, majesté, force et puissance, dès avant tous les temps, et maintenant, et dans tous les siècles! Amen!» (Jude 24-25) La doctrine de la sécurité éternelle du croyant nous jette à genoux pour adorer Dieu. Elle ne rend pas le croyant insouciant; elle l'oblige à s'incliner dans l'adoration, à remercier Dieu pour le glorieux salut qu'il possède en Jésus-Christ.

— Deuxièmement, la doctrine de la sécurité éternelle incite le croyant à une vie sainte. Une personne qui n'est pas certaine de son salut, qui n'a pas pleine confiance, qui revient toujours en arrière et voudrait toujours être sauvée sans arriver à une certitude, ne progresse pas dans la sainteté. Puisqu'elle n'a pas encore compris ce qu'est la conversion à Jésus-Christ, la nouvelle naissance, comment pourrait-elle vivre la vie chrétienne?

— Troisièmement, la doctrine de la sécurité éternelle du croyant est une invitation au service de Dieu. Comment pourrions-nous témoigner aux autres de ce que Jésus-Christ a fait pour nous si nous doutons de la nature éternelle de notre propre salut? Et qui partira pour servir Jésus-Christ s'il n'est pas certain d'être son enfant?

Stanley Toussaint

Tiré du Good News Broadcaster, organe mensuel de l'émission évangélique Back to the Bible Broadcast (Mission « Retour à la Bible»), Lincoln, Nebraska.